

PLENIERE 54

Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 de 13:30 - 16:30 au CAD

Membres présents : AAFI-AFICS (Odette Foudral), ABA-CIR (Daniel Nicolet, Marie-Cécile Cardenoso), AOMS (David Cohen), APAF (Marie-Rose Charvoz, Jean-Marc Rinaldi), APEGE (Robert Gurny, Robert Pattaroni), Association « Des Années à Savourer » (Catherine Bernasconi Franchet), Association genevoise des foyers pour personnes âgées (Claudio Testori), Caritas Genève (Aude Tholomier), Centre Social Protestant (Fabienne Burrin, Anne Davoli), Conseil des Anciens de Troinex (Janine Berberat), CSI (Jean-Marie Carron), Entrelacs (Lydia Müller), EPER Bureau genevois (Gaëlle Martinez, Lidia Saraiva), FAAG (Hans Peter Graf, Cyrus Mechkat), FGCAS (Gérald Mottier), Fondation Résidence Jura La Tour (Madeleine Bernasconi), La Main Tendue (Yaël Liebkind), La Maison de Tara (Anne-Marie Struijk), Le Jardin d'Hedwig (Jacqueline Cramer), MDA – Activités 50+ (Christian Cuennet), OrTra santé-social (Yanik Marguerat), Pro Senectute Genève (Claude Howald, Joël Goldstein).

Observateurs présents : CAD – Hospice Général (Laurence Grandrieux, Nicolas Rogg, Yves Perrot), HUG Service social (Agnès Mollet), imad (Antoine Bazin, Catherine Busnel, Nicolas Huber), Service de l'action sociale et de la jeunesse – Commune de Plan-les-Ouates (Claire Massy), Service de la cohésion sociale – Ville de Vernier (Veronica Neglia), Service social - Ville de Genève (Stéphane Birchmeier, Martina Burki, Philipp Schroft), Service des affaires sociales - Ville de Lancy (Lauriane Clerc-Martin), Service des affaires sociales - Ville de Carouge (Françoise Berthoud, Pierre Orelli), Service social et jeunesse – Commune de Bernex (Schumacher), Service social des aînés – Commune de Genthod (Nicole Picard).

Secrétariat général : Irina Ionita

Excusés : Ulrike Armbruster-Elatifi (HETS), Catherine Bassal (CIGEV), Oana Ciobanu (CIGEV), Sabine de Clavière (Le Jardin d'Hedwig), Sophie Courvoisier (Association Alzheimer Genève), Gérald Crettenand (AVIVO), Katia Droz (Commune de Bernex), Florian Erard (Fegems), Emmanuelle Gentizon Salgues (Association genevoise des foyers pour personnes âgées), Marie-Claude Grassioulet (Les rendez-vous des 55+ Thônex), Anne-Claude Juillerat Van der Linden (VIVA), Stefania Lemièrre (Association AmiVie), Miguel Limpo (Association 360), Christine Luzzatto (Ville de Meyrin), Giovanni Martinelli (Police de proximité), Sylvie Munaretto (Croix-Rouge genevoise), Philippe Noverraz (Ville de Vernier), Georgette Pugin (Conseil des Anciens de Troinex), Anne-Laure Repond (Fegems), Laura Ringuet (Cité Générations), Dominique Roulin (OrTra santé-social), Abraham Sakhnowski (ComIsra), Micheline Toscano (Conseil des Anciens de Genève), Corine Wild (La Carte Blanche).

Invités : Thierry Apothéloz (Conseiller d'Etat en charge du Département de la cohésion sociale), Anne-Marie Delacretaz (Commune de Collonge-Bellerive), Sabine Estier (UniGe - Projet de logement intergénérationnel 1h par 1m2), Christian Frey (membre Commission pour une politique de la personne âgée à Genève), Evelyne Grillet (Pôle seniors – Ville d'Onex), Blaise Willa (Magazine Générations).

Ordre du Jour

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV 53 du 24 septembre 2018
3. Informations PLATEFORME
4. Communications des Membres et Observateurs
5. Besoins des aînés, activités de la vie quotidienne et actions pour les seniors dans les communes sous l'éclairage de la LRT-1 : retours, synthèse et propositions ouvertes
6. Rencontre avec le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, en charge du Département de la cohésion sociale
7. Divers

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

Janine Berberat, Présidente de la PLATEFORME, accueille les personnes présentes. L'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du PV 53 du 24 septembre 2018

Le PV 53 du 24 septembre 2018 est adopté avec remerciements à son auteure.

3. Informations PLATEFORME

Projet de Cartographie de la PLATEFORME

La PLATEFORME remercie les 12 associations qui ont rencontré Marion Destraz, spécialiste en science de l'information et répondu au questionnaire concernant la création d'une cartographie des associations membres et observateurs. Le rapport de cette pré-enquête sera rendu au Comité dans les prochaines semaines.

Audition PLATEFORME à la Commission de la Santé : droit au répit des proches aidants

La PLATEFORME sera auditionnée le 16 novembre 2018 par la Commission de la Santé du Grand Conseil sur la question du droit au répit des proches aidants et plus spécifiquement les objets suivants : [PL 12169](#) et [M 2442](#). La PLATEFORME sera représentée à cette audition par Janine Berberat, présidente et Jacqueline Cramer, vice-présidente. Les associations membres ont été consultées par la PLATEFORME sur ces deux objets, afin d'avoir une vision complète du terrain.

4. Communications des Membres et Observateurs

FraXity

L'équipe du projet « [fraXity](#) », étude scientifique sur la fragilité et la complexité dans les soins à domicile menée par imad et la Haute école de santé, recherche de participants 65+.

Programme de formation « Seniors engagés » du CAD

Il reste encore quelques places pour certaines journées de formation « [Seniors engagés](#) » en novembre 2018.

EPER Séances d'information

Le Bureau genevois de l'EPER organise en novembre 2018 deux séances d'information pour tout public intéressé (avec traduction en portugais), à la Communauté catholique de langue portugaise à Genève. La séance du 8 novembre à 19h45 portera sur l'assurance maladie et la séance du 22 novembre à 19h45 sur la LPP.

5. Besoins des aînés, activités de la vie quotidienne et actions pour les seniors dans les communes sous l'éclairage de la LRT-1 : retours, synthèse et propositions ouvertes

Voir Annexe 1 (NB : disponible dans la rubrique [Plénières](#) du site internet PLATEFORME, après la Plénière du 25 février 2019)

Impulsions pour la suite du travail

Les Membres et Observateurs accueillent favorablement le travail présenté et suggèrent pour la suite de :

- Proposer une stratégie politique à partir de ces résultats
- Faire des **recommandations concrètes à l'intention des autorités**, notamment sur la LRT-1 : adoption d'un règlement d'application qui clarifie les termes de la loi et identifie leur portée réelle.
- Envoyer le rapport au CE pour établir un programme d'actions

6. Rencontre avec le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, en charge du Département de la cohésion sociale

JB accueille le Conseiller d'Etat et lui souhaite la bienvenue. Le Conseiller d'Etat est invité à présenter son nouveau Département, sa vision de la place qui sera faite aux aînés d'aujourd'hui, ainsi que la stratégie pour les aînés de demain.

Département de la cohésion sociale

La création du DCS émane d'une volonté commune des membres du Conseil d'Etat de porter une cohésion sociale plus forte dans notre canton.

Le DCS travaille autour de 2 pans, individuel et collectif, permettant de répondre à un enjeu de transversalité entre les politiques publiques. Le DCS englobe à la fois la prestation individuelle et des questions sociétales autour de la culture, du sport, de l'intégration des étrangers, de la famille, du handicap.

Le DCS est réparti en 2 offices principaux :

- (1) Culture et sport : regroupe la culture, le sport et les loisirs
- (2) Office cantonal de l'insertion et de l'action sociale (ex- DGAS) :
 - Conduite des politiques publiques : politique de l'action sociale, du handicap, de la famille ;
 - Services rattachés à l'Office : Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires ([SCARPA](#)), Service de l'assurance maladie ([SAM](#)), Service de la protection de l'adulte ([SPAd](#)), Service des prestations complémentaires ([SPC](#)).

Pour accompagner ces services, 3 pôles ont également été créés :

- (i) Pôle assurance sociale et handicap
- (ii) Pôle insertion
- (iii) Pôle intégration citoyenne

Pour accompagner ce processus, sera créé un *Laboratoire d'innovation sociale collective et individuelle* permettant aux chercheurs, associations, partenaires de terrain, services cantonaux et communaux de fabriquer de la matière, de la réflexion et de l'action.

Le DCS est également l'organe de tutelle de plusieurs institutions cantonales, dont : l'[Hospice général](#), l'Office cantonal des assurances sociales ([OCAS](#)), les Etablissements publics pour l'intégration ([EPI](#)) ou encore la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Enjeux liés à la personne âgée

- Allongement de la vie et ses conséquences ;
- Aménagement du territoire : 80% de la population genevoise habite aujourd'hui dans un tissu urbain; la façon dont on vit aujourd'hui à la campagne ou en ville change la donne par rapport à la manière de mener des politiques publiques liées à la personne âgée ;
 - Isolement social ;
 - Santé : (a) multiplicité des situations, (b) maladies chroniques (enjeu intéressant qui oblige à réfléchir différemment à la prise en charge), (c) addictions ;
 - Adaptation du logement et questionnement autour des futurs immeubles ;
 - Numérique : prise en charge de certaines situations, que ce soit l'aide à domicile, dans les hôpitaux, en matière d'accès aux droits, etc.

L'allongement de la vie dans une société inclusive

Pour répondre à ces enjeux, TA entend orienter les questions de l'allongement de la vie autour d'une **société inclusive**, autour des politiques publiques de la mobilité, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des logements, des questions sociales, de la solidarité, etc.

La vieillesse n'est pas seulement une question médicale, il faut continuer à mettre en valeur les compétences de celles et ceux qui ont travaillé pour notre société, positiver l'allongement de la vie, parler plutôt de « vieillesse » (racine du mot vieillesse et l'attitude positive face à la vieillesse).

Vision politique pour les personnes âgées

TA entend proposer au CE un projet de **Loi seniors**, d'inspiration notamment fribourgeoise.

Actuellement il n'y a pas une politique publique axée sur les seniors au sein du DCS, excepté à travers le SPC. La place de la personne âgée n'existe pas politiquement parlant, sinon à travers imad, HUG, les associations soutenues par le DES, etc.

LSenior pose un certain nombre d'enjeux et fait en sorte que la responsabilité partagée de la politique publique des seniors soit communale ET cantonale. LSenior demande aux communes d'avoir un concept communal de l'intégration des personnes âgées. Chaque commune se responsabilise ainsi par rapport à ces questions-là. Cela présente un double avantage : (1) les communes prennent conscience de la façon dont elles réfléchissent les politiques publiques autour de la personne âgée (certaines ont déjà de l'avance, d'autres communes ne sont pas encore conscientes de l'intérêt à visibiliser certaines actions ; d'où tout l'intérêt du travail de la PLATEFORME) ; (2) on éclaire de manière positive quels sont les besoins encore à couvrir pour les personnes âgées.

Collaboration avec le monde associatif

Pour exercer une politique publique aussi importante que celle de l'allongement de la vie, TA privilégie la création des partenariats et de passerelles fortes sur le terrain. Au sein du DCS, a été instauré dès le début le devoir de faire AVEC et non pas POUR, d'être en capacité d'avoir un véritable partenariat et se mettre tous autour de la table, tout en acceptant que la fonction de CE amène à arbitrer, à prendre des décisions.

Cela influera sur la manière de soutenir financièrement les associations, cf. [LIAF](#) qui entraîne chez bon nombre d'associations des problématiques importantes de bureaucratie ; à moyen terme, il est souhaitable de simplifier les démarches administratives.

Collaboration avec les communes genevoises

L'importance de l'activité de proximité des communes genevoises est essentielle à rappeler et à mettre en œuvre, non seulement au niveau cantonal ou de la Ville de Genève, mais de toutes les communes.

L'Etat doit aujourd'hui pousser les communes à monter en puissance sur une série de politiques publiques, notamment s'agissant de la personne âgée. Il a un rôle de prise de conscience, que la PLATEFORME a notamment réalisé avec son étude, sur les besoins d'aujourd'hui et la façon d'y répondre.

LRT-1 et transfert des charges financières

TA souhaite valoriser les communes genevoises.

Pour cela, il a été décidé de clarifier aussi le rôle du gouvernement dans la LRT. L'idée de neutralité financière a été paradoxalement un frein et a rajouté à la confusion autour de la LRT-1 ; en effet, une compétence peut être neutre à un moment donné, mais représenter des coûts par la suite.

Le gouvernement a décidé de maintenir la LRT autour de quelques dossiers qu'il reste encore à boucler, et de mener avec les communes un nouveau chantier : le transfert de charges financières. A la fin 2023 et à destination du budget cantonal, l'Etat demande aux communes 90 millions CHF : 20 mio en 2020, 30 mio en 2021, 40 mio en 2022. Le gouvernement estime que les réserves des communes genevoises sont importantes, alors que les bénéfices cumulés ces dernières années sont à plusieurs millions CHF.

Reste à construire jusqu'en mars 2019 avec l'Association des Communes Genevoises la manière de donner sens à ce transfert : soit une « facture sociale » (cf. Vaud et Valais), soit la capacité à monter en puissance sur un certain nombre de prises en charges de la politique publique de proximité. Le sens que doit apporter TA à ce transfert est la question de l'action sociale au sens large.

Interlocuteur de la PLATEFORME et du réseau associatif : la Délégation au contrat social

TA annonce la création d'une *Délégation au contrat social*, qu'il préside et qui est complétée par N. Fontanet (finances) et M. Poggia (santé et emploi). La Délégation se réunit régulièrement pour faire le point sur certaines réformes que le CE souhaite conduire. Par la collaboration étroite entre DCS et DSE, la Délégation a également pour objectif de pallier, du moins en partie, la séparation santé-social.

Finalement, TA souhaite engager une réflexion sur le coût-bénéfices de chaque action publique. Pour le magistrat, investir coûte moins cher que de devoir réparer. Pour cela, il faut également s'interroger sur la capacité à créer du lien avec tous les intervenants auprès des personnes âgées.

Echange avec la salle

(Janine Berberat, PLATEFORME) : Que gagnent les communes avec de nouvelles tâches et la facture de 90 millions CHF ?

(TA) : Les communes gagnent en compétences ; de plus, ces compétences pourraient être déduites de la facture. A l'heure actuelle, il existe deux possibilités pour les communes : (1) payer la facture ; (2) augmenter leurs compétences en matière de proximité et imaginer une participation des communes à l'exercice de la prise en charge financière.

Pour rappel, Genève est le seul canton suisse qui prend en charge à 100% les frais dynamiques, à savoir les augmentations linéaires (assurance maladie, PC, etc.), car rien n'est programmé aujourd'hui pour les communes.

Exemple 1 : Les dossiers non financiers de l'Hospice général (dossiers « bis »), ne sont pas suffisamment pris en charge, même s'ils sont dans la loi. Face à l'augmentation des besoins financiers de la population, l'Hospice répond aux besoins les plus urgents pour vivre. Cependant, remplir un dossier SPC nécessite de la compétence, de la compréhension, être sûr de faire juste. Aujourd'hui un certain nombre de communes qui n'ont pas de service social ne sont pas équipées pour bien prendre en charge les besoins de la population. Chaque commune devrait avoir un référent ou un dispositif social pour répondre à ces besoins d'information sociale. Pour les petites communes, cela n'a pas de sens de créer un service social, mais plusieurs communes peuvent se regrouper ou se rapprocher d'une plus grande commune.

Exemple 2 : Augmentation du nombre de personnes sous protection. Si la personne dispose de < 50'000 CHF de fortune, la curatelle est prise en charge par un avocat. En dessous de 50'000 CHF de fortune, c'est un travailleur social ou un gestionnaire du SPAd qui s'en occupe. Mais une série de mesures SPAd peuvent être évitées si on organise une prise en charge en amont de l'information à l'administration sociale (ex : Projet Senior+ à Vernier). Les communes doivent jouer un rôle dans cette 1ère ligne d'information et la capacité à prendre en charge des curatelles simples.

(Christian Frey, expert externe) : Il est extrêmement utile pour une structure comme la PLATEFORME d'avoir un vis-à-vis au niveau cantonal concernant la personne âgée. Qui serait ce vis-à-vis ?

(TA) : La question de la personne âgée est une préoccupation partagée par plusieurs CE. Formellement, aujourd'hui la politique publique de la personne âgée concerne uniquement le SPC dans le cadre du DCS.

C'est pour cela qu'a été créée la Délégation au contrat social qui vise à inscrire progressivement au sein de l'administration cantonale un interlocuteur plus clair. TA aspire à clarifier la prise en charge de cette politique publique.

(Cyrus Mechkat, FAAG) : Genève a encore besoin des EMS, qui prend en charge des maladies qui n'existaient pas avant ; c'est un apprentissage énorme pour arriver à des mesures préventives. L'habitat ordinaire existant a failli à cette tâche et il faut le repenser.

(TA) : Il s'agit surtout de reposer la question de la place et du rôle des EMS dans la proximité, en appuyant l'idée que les maladies chroniques et psychiques font partie du quotidien d'un quartier. Ce n'est pas seulement le rôle des intervenants sociaux, médicaux, policiers, mais le souci partagé de tous les habitants.

(Sabine Estier, Programme intergénérationnel 1h par 1m2) : Dans le cadre du Laboratoire d'innovation sociale, est-il possible de réfléchir au statut juridique du troc, de la relation d'échange par rapport aux assurances sociales, la fiscalité, etc. ? Si on souhaite développer une économie sociale et solidaire, on doit développer des politiques d'échange. L'OCIRT considère aujourd'hui les échanges de 1h par 1m2 comme une relation employeur-employé, donc un travail d'économie domestique (ex : faire les courses de quelqu'un).

(TA) : Le Laboratoire d'innovation sociale individuelle et collective travaillera en collaboration avec

l'Université de Genève et les HES-SO, les partenaires du terrain. La question du troc est importante, notamment le troc d'appartements. Il n'y a pas de solution juridique, mais il faut répondre aux besoins d'aujourd'hui.

(Jean-Marie Carron, Coopérative des Soins Infirmiers) : Il est urgent pour les associations de savoir qui fait quoi dans le cadre de la LRT-1 ; cependant, certains termes essentiels ne sont pas définies (ex : « tâches de la vie quotidienne » et « tâches de l'économie domestique ») et il manque toujours un règlement d'application qui précise ces tâches.

(TA) : Le manque du règlement d'application soulève la question d'une révision de la loi et l'adoption d'une loi sur les seniors qui permettrait d'être plus précis, en abandonnant la forme actuelle de la LRT-1. Il ne faut pas oublier la LSDom qui donne aussi une orientation parfois contradictoire ou mal comprise. Cependant, le projet LRT-1 est porté par M. Poggia.

(Madeleine Bernasconi, Fondation Résidence Jura La Tour) : Comment faire avancer concrètement les dossiers entre plusieurs départements, dans la transversalité, tout en tenant compte des vieillesses multiples et de l'allongement de la vie ?

(TA) : Il faudra attendre la fin de la législature pour vérifier si l'exercice de la transversalité s'est réalisé ou pas. Il n'y a pas de baguette magique, mais une habitude à prendre. Une des clés est le portage politique, cependant il est important d'apporter non seulement des problèmes, mais aussi des solutions (ex : formation continue pour adultes, en lien avec DIP, pour augmenter la capacité des personnes à se former, alors que la LACI interdit la formation et elle n'est pas non plus encouragée par l'aide sociale).

(Janine Berberat, PLATEFORME) : Quelle collaboration de l'Etat avec la PLATEFORME, à qui s'adresser ?

(TA) : La PLATEFORME doit être proactive et faire des propositions. Elle peut s'adresser à la Délégation au contrat social par le biais de TA, qui va amener le sujet devant la Délégation. Des rencontres ad hoc peuvent s'organiser avec d'autres magistrats aussi, en fonction des sujets (mobilité, aménagement, etc.).

(Joël Goldstein, Pro Senectute Genève) : Quel sera le rôle de l'Hospice général vis-à-vis des personnes âgées à l'avenir ?

(TA) : Une réflexion sera menée avec l'Hospice général et les communes sur la question des seniors; il y a également la question en cours sur les maisons de vacances pilotée par M. Poggia. Fin 2019, TA souhaite lancer une réflexion sur l'ambition et le positionnement de l'Hospice général en lien avec la vie collective, et notamment les seniors. La commission sur la réforme de l'aide sociale qui sera lancée fin 2018 répondra peut-être aussi à ces questions-là.

7. Divers

./.

SEANCES 2019 de 14h à 17h au CAD

- **Plénière 55 : lundi 25 février 2019**
- **Assemblée générale : lundi 29 avril 2019**
- **Plénière 56 : lundi 24 juin 2019**
- **Plénière 57 : lundi 23 septembre 2019**
- **Plénière 58 : lundi 25 novembre 2019**